

Procès-verbal de réunion du Bureau exécutif de la Communauté de communes

Date : Mardi 17 janvier 2023 Durée : de 18h00 à 21h15		Lieu : Salle des Climats de Bourgogne à Gevrey-Chambertin
Présents	<p>Elus Pascal GRAPPIN, président Alain CARTRON, 1^{er} vice-président Christophe LUCAND, 2^e vice-président Valérie DUREUIL, 3^e vice-présidente Hubert POULLOT, 4^e vice-président Sylvie VENTARD, 5^e vice-présidente (à partir de la délibération B/23/04) Didier TOUBIN, 6^e vice-président Ghislaine POSTANSQUE, 7^e vice-présidente Gilles CARRE, 8^e vice-président Christian ROUSSEL, 10^e vice-président Jacques BARTHELEMY, 11^e vice-président Dominique DUPONT, 12^e vice-président Georges STRUTYNSKI, 13^e vice-président</p> <p>Pour l'administration Frédéric GROSNICKEL, DGS Ludovic BOURDIN, DGA</p>	
Absents excusés	Pascal BORTOT, 9 ^e vice-président François MARQUET, 14 ^e vice-président	
Secrétaire de séance	Valérie DUREUIL	
Nombre de membres en exercice : 15 – Quorum : 8		
Ordre du jour :		
1. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 06 décembre 2022.		
2. Projets de délibérations du Bureau communautaire :		
<p>Développement économique - Dossier suivi par Christian ROUSSEL et Ludovic BOURDIN. B/23/01 - Objet : ZAE les Terres d'Or III à Gevrey-Chambertin et Ecoparc Le Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges - Autorisation de signature de promesses de vente et actes définitifs de vente- Divers lots.</p>		
<p>Sport - Dossiers suivis par François MARQUET et Ludovic BOURDIN. B/23/02 - Objet : Rénovation énergétique du gymnase J. Golmard à Brochon - Approbation du programme de l'opération et désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre. B/23/03 - Objet : Demande de subvention au titre de la rénovation énergétique du stade de rugby communautaire.</p>		
<p>Moyens généraux - Dossier suivi par Dominique DUPONT et Frédéric GROSNICKEL. B/23/04 - Objet : Procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre du partage des bâtiments scolaires et périscolaires situés sur les communes de Chamboeuf - Couchey - Gevrey-Chambertin - L'Etang-Vergy et Morey-Saint-Denis.</p>		
<p>Affaires financières - Dossiers suivis par Sylvie VENTARD et Frédéric GROSNICKEL. B/23/05 - Objet : Budget Déchets - Réalisation d'un emprunt de 700 000 €. B/23/06 - Objet : Budget Déchets - Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.</p>		

3. Examen des projets de délibérations du Conseil communautaire du mardi 24 janvier 2023.

Eau - Dossier suivi par Hubert POULLOT et Ludovic BOURDIN.

C/23/01 - Objet : Accord sur le principe de la création d'un syndicat mixte ouvert en charge de l'approvisionnement en eau par la mobilisation de la ressource de la Boucle des Maillys.

Enfance jeunesse - Dossier suivi par Valérie DUREUIL et Frédéric GROSNICKEL.

C/23/02 - Objet : Conditions de constitution de la commission de délégation du service public pour la concession de service public d'exploitation / gestion de deux établissements d'accueil du jeune enfant « La Coccinelle » et « les Loupiots ».

Moyens généraux - Dossier suivi par Dominique DUPONT et Ludovic BOURDIN.

C/23/03 - Objet : Transfert de compétence optionnelle au SICECO.

Mobilités - Dossier suivi par Alain CARTRON et Ludovic BOURDIN.

C/23/04 - Objet : Adoption du schéma directeur vélo et de son plan de communication.

Attractivité - Dossier suivi par Pascal GRAPPIN et Ludovic BOURDIN.

C/23/05 - Objet : Approbation du Projet de territoire « Gevrey-Nuits Perspectives 2030 ».

Ressources humaines - Dossiers suivis par Jacques BARTHELEMY et Frédéric GROSNICKEL.

C/23/06 - Objet : Délibération autorisant le Président à passer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial.

C/23/07 - Objet : Modification temps de travail - Direction Enfance jeunesse.

Affaires financières – Dossier suivi par Pascal GRAPPIN et Frédéric GROSNICKEL.

C/23/08 - Objet : Annulation de la délibération relative à la Taxe d'Aménagement.

Affaires financières - Dossier suivi par Sylvie VENTARD et Frédéric GROSNICKEL.

C/23/09 - Objet : Fixation des attributions de compensation de taxe professionnelle provisoires - Année 2023.

4. Points divers :

- Analyse du bilan d'activité de l'EFS 2022.
- Analyse du bilan d'activité de la mission de commercialisation des zones d'activité 2022.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

1. **L'adoption du procès-verbal** du bureau communautaire du 06 décembre 2022 est reportée.
2. **Délibérations du Bureau communautaire.**

Développement économique

Délibération présentée par Monsieur ROUSSEL.

B/23/01

**ZAE LES TERRES D'OR III A GEVREY-CHAMBERTIN
ET ECOPARC LE PRE SAINT DENIS A NUITS-SAINT-GEORGES -
AUTORISATION DE SIGNATURES DIVERSES PROMESSES DE VENTE ET ACTES AUTHENTIQUES**

Vu la délibération B/20/43 du 10 novembre 2020,
Vu l'avis du service France Domaine,

Dans le cadre de la commercialisation en cours de la ZAE en objet,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à procéder à la signature des actes suivants, pour les projets ayant fait l'objet d'un permis accordé ou en cours d'instruction :

Ecoparc Le Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges

Acquéreur / porteur de projet	Lot	Surface	M ²	Prix HT	Signature
SCI du Climat / Ent. PEDRON	2B	3 827	55,00 €	210 485 €	Acte authentique
SCI NSG IMMO / Caves CARRIERE	3D et 3E	4 759	55,00 €	261 745 €	PV et acte authentique
SCCV ADPARK Nuits-Saint-Georges « AXTOM-ANCORIS »	3A et 3B	6 801	55,00 €	374 055 €	Acte authentique
SCI CHOC-INVEST « OB PATISSERIE »	1C	1 676	55,00 €	92 180 €	Acte authentique

ZAE Les Terres d'Or III à Gevrey-Chambertin

Acquéreur / porteur de projet	Lot	Surface	M ²	Prix HT	Signature
SCI NOIRAZUR (Patoutatis)	15	1 515	48,00 €	72 720 €	Acte authentique
SAS Domaine P. NAIGEON	6	3 447	48,00 €	165 456 €	Acte authentique
SCI Strasbourg 07 (Groupe MAZET)	10	16 517	48,00 €	792 816 €	PV et acte authentique
SARL Les Clés de la cave	16	1 508	48,00 €	72 384 €	PV et acte authentique
SCI JARE (Primeti)	18	1 973	48,00 €	94 704 €	PV et acte authentique
SDIS de la Côte d'Or	1 et 2	5 110		1 €	PV et acte authentique

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 18.01.2023

Publiée sur site internet le : 20.01.2023

Sport

Délibération présentée par Monsieur GRAPPIN.

B/23/02 - OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE JEROME GOLMARD A BROCHON

Il est rappelé que la communauté de communes a décidé d'engager un programme pluriannuel d'investissements pour la rénovation thermique et énergétique de son patrimoine et des bâtiments les plus énergivores.

A ce titre une étude de diagnostic et faisabilité a été engagée en ce qui concerne les deux gymnases les plus anciens : Salle omnisports à Nuits St Georges et Gymnase J. GOLMARD à Brochon.

Concernant la salle omnisports, les études doivent être poursuivies afin de déterminer les meilleures options en termes de restructuration globale et fonctionnelle.

En ce qui concerne le gymnase J. GOLMARD, un programme technique détaillé a été produit.

Celui-ci porte pour l'essentiel sur les points suivants :

1) Amélioration des performances thermiques, Amélioration globale de l'enveloppe extérieure (parois verticales extérieures et couvertures) :

- Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) + Amélioration de l'isolation en toiture
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Installation d'une GTB
- Modification des émetteurs de chauffage
- Calorifugeage des réseaux
- Remplacement des éclairages
- Remplacement de la chaudière à gaz.

2) Amélioration du clos-couvert destinée à restituer la fonction d'imperméabilisation aux parois extérieures :

- Remplacement de l'isolant et mise en œuvre d'une nouvelle étanchéité
- Mise en œuvre d'un éclairage zénithal vertical avec brise-soleil et étanchéité
- Mise en conformité des équipements de ventilation.

Améliorations complémentaires :

- Installation de panneaux photovoltaïques en complément de ceux déjà présents
- Reprise des faux-plafonds du gymnase
- Reprise du mur d'escalade
- Remplacement du sol sportif actuel
- Mise en place d'un contrôle d'accès par badge.

Ce programme des travaux est évalué à 1 419 000 € HT (valeur octobre 2021).

Une consultation de maîtrise d'œuvre en vue de sélectionner l'équipe en charge de la conception et de la réalisation de ce projet a été engagée sous forme de marché de prestations intellectuelles à procédure adaptée.

10 équipes ont remis une candidature qui sont toutes recevables.

L'analyse des candidatures a été réalisée par le bureau d'étude en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, au regard des critères fixés par le règlement de consultation (rapport en annexe). Le groupement dont l'architecte mandataire est l'agence TABULA RASA obtient la meilleure notation et est classé en première position.

Monsieur GRAPPIN indique qu'il a évoqué ce dossier avec la Sous-Préfète. S'agissant d'un dossier de + de 100 000 €, il sera soumis à la Commission Spéciale d'élus qui se réunira en mars/avril. Nous pouvons présenter le dossier en l'état pour le 3 février mais il faudra le compléter pour mars.

Madame DUREUIL demande si on peut mobiliser le fonds Vert sur ce dossier.

Cette piste sera explorée.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet technique détaillé du projet et son estimation financière,
- **RETIENT** le groupement dont l'architecte mandataire est l'agence TABULA RASA pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération. Le montant forfaitaire provisoire de rémunération, mission complémentaire OPC comprise, est de 115 630 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents contractuels correspondants,
- **SOLLICITE** auprès des co-financeurs potentiels : Europe, Etat, Région, Département, Agence Nationale du Sport, les subventions correspondantes.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 20.01.2023
Publiée sur site internet le : 20.01.2023

Sport

Délibération présentée par Monsieur DUPONT.

B/23/03 – OBJET : SPORT : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU STADE DE RUGBY COMMUNAUTAIRE

Le Vice-Président aux sports revient sur la situation du stade de rugby communautaire situé à Nuits-Saint-Georges dont les factures d'électricité vont augmenter considérablement en 2023 du fait des nouveaux tarifs du contrat SICECO.

En effet, les factures d'électricité ont représenté 26 635 € en 2022 et devrait représenter 102 655 € en 2023.

Afin d'atténuer ces augmentations, il est proposé d'agir sur les trois sources de dépenses que sont l'éclairage du stade, le chauffage et l'éclairage intérieur.

Dans ce cadre, un plan d'investissement est programmé sur l'année 2023 avec le remplacement des sources lumineuses actuelles des mâts par des LED, le remplacement des radiateurs électriques par une installation moins énergivore et programmable et le remplacement de l'éclairage intérieur par des LED.

Ce programme chiffré à 163 523 € HT fera l'objet de demande de financement auprès des partenaires habituels.

Le Président indique que ce projet fera l'objet d'un appel d'offres.

Il souhaite également que le chauffage et la production d'eau chaude fassent l'objet d'une étude comparative avec d'autres solutions.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'investissement présenté,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les documents relatifs à cette opération,
- **SOLLICITE** les subventions au titre des fonds européens, de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agence Nationale du Sport.

Délibération Télétransmise en préfecture le : 20.01.2023 Publiée sur site internet le : 20.01.2023
--

Moyens généraux

Délibération présentée par Monsieur DUPONT.

B/23/04 - OBJET : PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS DANS LE CADRE DU PARTAGE DES BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES SITUES SUR LES COMMUNES DE CHAMBOEUF - COUCHEY - GEVREY-CHAMBERTIN - L'ETANG-VERGY - MOREY-SAINT-DENIS

Par délibération en date du 15 novembre 2022, la Communauté de communes, conformément aux préconisations de la Préfecture et de la DGFIP, a mis un terme au service commun scolaire constitué avec 20 communes membres.

Dans le cadre de cette dissolution, l'actif et le passif ont été transférés aux communes concernées par délibération en date du 13 décembre 2022.

Considérant que la Communauté de communes exerce, conformément à ses statuts, la compétence Enfance/Jeunesse, Temps péri et extrascolaire et que l'exercice de cette compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés.

Il est donc proposé au Bureau communautaire d'autoriser le Président à signer avec les Maires des communes de Chamboeuf - Couchey - Gevrey-Chambertin - L'Etang-Vergy et Morey-Saint-Denis, le procès-verbal de mise à disposition des biens utilisés.

Vu les délibérations communautaires des 15 novembre et 13 décembre 2022,
Vu les articles L5214-16-1, 5215-27, 5216-7-, 5217-7 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes du procès-verbal proposé,
- **AUTORISE** le Président ou un Vice-président à signer le procès-verbal précité.

Délibération Télétransmise en préfecture le : 20.01.2023 Publiée sur site internet le : 20.01.2023
--

Affaires financières

Délibération présentée par Madame VENTARD.

B/23/05 - OBJET : BUDGET DECHETS - REALISATION D'UN EMPRUNT DE 700 000 €

Conformément aux obligations réglementaires en matière de consignes de tri, la Communauté de communes a mis en place à partir du 1^{er} janvier 2023, une nouvelle collecte des déchets recyclables en porte à porte sur le secteur de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges.

Cette nouvelle mesure a nécessité d'équiper l'ensemble des habitants, professionnels et administrations publiques d'un bac jaune et le déploiement de nouvelles colonnes de tri (PAV pour les emballages en verre et carton/papier.

Le coût global de cet investissement s'élève à 1 242 730 €. Lors de l'élaboration du budget 2022, il a été prévu d'emprunter à hauteur de 700 000 € et autofinancer le reste à charge selon le plan financement suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achat de bacs jaune collecte porte à porte	549 649,02 €	Autofinancement	542 726,85 €
Achat PAV verre et papier	693 077,83 €	Emprunt	700 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 242 726,85 €	TOTAL RECETTES	1 242 726,85 €

Après consultation des différents financeurs potentiels et analyse des offres par le bureau, la proposition d'emprunt taux fixe de la Banque Populaire est la plus intéressante.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- **Montant : 700 000 €**
- **Durée : 10 ans**
- **Taux fixe : 3.42%**
- **Périodicité : Trimestrielle**
- **Calcul des intérêts : 30/360 jours**
- **Frais de dossier : 0.10% du capital emprunté soit 700 €**
- **Déblocage : en totalité dans les 6 mois suivant l'édition du contrat. Un déblocage minimum de 20% du montant du crédit dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.**

Le Bureau valide la proposition de la Banque Populaire sous réserve de frais de dossier à 0,10 %.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter un prêt de **700 000 €** auprès de la Banque Populaire selon les conditions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou un Vice-président à signer le contrat de prêt.

Délibération Télétransmise en préfecture le : 20.01.2023 Publiée sur site internet le : 20.01.2023
--

Affaires financières

Délibération présentée par Madame VENTARD.

B/23/06 - OBJET : BUDGET DECHETS - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES D'ORDURES MENAGERES

Monsieur le Trésorier nous informe qu'il est dans l'impossibilité de recouvrer une créance d'ordures ménagères en raison d'une décision d'effacement de dette suite à un dossier de surendettement.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur cette créance d'ordures ménagères année 2021 pour un montant de 44.35 €,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif Déchets CC Gevrey Nuits à l'article 6542.

Délibération Télétransmise en préfecture le : 20.01.2023 Publiée sur site internet le : 20.01.2023
--

Arrivée de Monsieur POULLLOT.

3. Examen des projets de délibérations du Conseil communautaire du mardi 24 janvier 2023 :

Délibération présentée par Monsieur POULLLOT.

C/23/01 - Objet : Eau - Accord sur le principe de la création d'un syndicat mixte ouvert en charge de l'approvisionnement en eau par la mobilisation de la ressource de la Boucle des Maillys.

Le Président considère que la Communauté de communes ne peut pas rester en dehors du dispositif proposé par le Département de création de ce Syndicat mixte. Toutefois, il ne s'agira, lors du conseil du 24 janvier, que de se déclarer favorable au principe de création de ce Syndicat mixte. L'adhésion interviendra ultérieurement.

Le Président rappelle que sur les 100 millions d'investissement prévus, le Département en prendra 80% à sa charge.

Les autres membres auront 20 % à leur charge dont un coût estimé par la Communauté de communes qui représente 0,11 €/m3 rapportés au volume consommé.

Le Président complète en indiquant que la Communauté de communes devra investir sur le maillage de son territoire pour que cette sécurisation bénéficie à tous.

Monsieur STRUTYNSKI se demande si cela vaut le coup d'investir sur les Maillys alors que la Communauté de communes aura d'autres investissements à assurer et que des actions de sensibilisation permettraient de limiter la consommation et donc les prélèvements.

Le Président considère qu'il importe de sécuriser en quantité et en qualité en cas de pollution par exemple. Cela ne signifie pas qu'il ne faudra pas mener des actions de sensibilisation pour économiser la ressource. Il faudra également éliminer les fuites et améliorer le rendement du réseau.

Monsieur TOUBIN propose que nous réfléchissions également à l'exploitation de la source de Premeaux.

Pour le Président, il faudra étudier toutes les options.

Monsieur STRUTYNSKI regrette que nous ne puissions pas intervenir sur certaines pratiques comme la construction de piscines.

Le Président répond que nous n'avons pas les moyens d'empêcher la construction de piscines dans l'état actuel du droit de l'urbanisme.

Délibération présentée par Madame DUREUIL.

C/23/02 - Objet : Conditions de constitution de la commission de délégation du service public pour la concession de service public d'exploitation / gestion de deux établissements d'accueil du jeune enfant « La Coccinelle » et « les Loupiots ».

Délibération présentée par Monsieur DUPONT.

C/23/03 - Objet : Transfert de compétence optionnelle au SICECO.

Délibération présentée par Monsieur CARTRON.

C/23/04 - Objet : Adoption du schéma directeur vélo et de son plan de communication.

Délibération présentée par Monsieur GRAPPIN.

C/23/05 - Objet : Approbation du Projet de territoire « Gevrey-Nuits Perspectives 2030 ».

Délibérations présentées par Monsieur BARTHELEMY.

C/23/06 - Objet : Délibération autorisant le Président à passer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial.

C/23/07 - Objet : Modification temps de travail - Direction Enfance jeunesse.

Délibération présentée par Monsieur GRAPPIN.

C/23/08 - Objet : Annulation de la délibération relative à la Taxe d'Aménagement.

Délibération présentée par Madame VENTARD.

C/23/09 - Objet : Fixation des attributions de compensation de taxe professionnelle provisoires - Année 2023.

4. Points divers :

- Analyse du bilan d'activité de l'EFS 2022.

Le bilan France Service sera présenté en Conférence des Maires.

- Analyse du bilan d'activité de la mission de commercialisation des zones d'activité 2022 établi par Philippe ROUET Conseil.

Le Président souhaite que nous réfléchissions au financement de la mise à disposition au bénéfice du SDIS d'un terrain sur les Terres d'Or III.

Ce manque à gagner peut être financé en partie par un virement du budget Principal et une augmentation du prix de vente sur les terrains restants.

- Enfance Jeunesse.

Madame DUREUIL indique que nous avons connu un problème de chauffage sur la Fée Clochette suite à du vandalisme sur l'Arc en ciel. Du coup, nous avons perdu des recettes puisque des parents ont ramené leurs enfants chez eux.

Madame DUREUIL fait un retour des prévisions de gréviste suite à un recensement dans le service Enfance. A ce jour, nous dénombrons une dizaine de grévistes, ce qui permettra d'accueillir les enfants là où des classes seront ouvertes. En résumé, pas de fermeture à l'initiative du service.

- Gare de Nuits-Saint-Georges.

Monsieur CARTRON donne des informations sur la fermeture du guichet à la gare de Nuits-Saint-Georges, qui fermera le 1^{er} mars avec possibilité d'acheter des billets TGV à la Solexerie. Il y aura en plus pour tout renseignement un agent SNCF qui assurera des permanences de 2 heures hebdomadaires le vendredi éventuellement à l'EFS.

Monsieur CARTRON évoque également le refus de permis de construire qui a été opposé à un projet de boucherie accolé à Gamm Vert par la Préfecture dans le cadre d'un nouveau texte.
Le Président précise qu'il s'agit d'un projet porté par des éleveurs locaux, avec une boucherie et un atelier de découpe.

- Déchets.

Madame VENTARD signale qu'à cette heure la commune de Savouges n'a toujours pas été collectée (bac jaune).

Monsieur TOUBIN répond qu'effectivement la collecte peut, en fonction des retards cumulés, se prolonger tard.

Monsieur TOUBIN évoque les consignes de tri données à la population qui ne sont pas compatibles avec les caractéristiques techniques du centre de tri de la Métropole de Dijon.

Les élus du Bureau demandent que les anciennes colonnes jaunes soient évacuées au plus vite.

Le Président indique que nous ferons une évaluation rapidement et que si nous devons faire évoluer les consignes de tri nous le ferons.

- RPI Brochon/Fixin.

Monsieur GRAPPIN évoque un dernier échange avec Monsieur DUPONT et Monsieur ROCHET sur l'organisation du périscolaire. Monsieur ROCHET a indiqué qu'il ne comprenait pas l'entêtement du Président à ce sujet, d'autant plus « que plusieurs Vice-Présidents vont dans son sens ».

Monsieur GRAPPIN souhaite que cette question soit de nouveau soumise à la commission et qu'ensuite le Bureau statue définitivement.

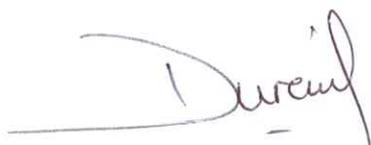
Le transport a également été évoqué avec les deux maires au sujet de la répartition du coût entre le scolaire et le périscolaire.

Le Président met en garde les membres du Bureau sur le fait de céder pour obtenir la paix sociale avec d'autres élus. Ce n'est pas de cette façon que l'intérêt général est défendu.

Toutes les communes ne peuvent pas obtenir un accueil périscolaire.

Fin de la séance à 21 h 15.

La Secrétaire de séance
Valérie DUREUIL



Le Président
Pascal GRAPPIN



Destinataires du compte-rendu

Membres du Bureau + 55 maires
+ Membres du comité de direction des services

Date de transmission

17.05.2023 et 31.05.2023